

## DERNIÈRE ANNÉE DE L'ÉTALEMENT DE LA VARIATION DES VALEURS

Lors du dernier rôle d'évaluation, la Ville a décidé de répartir la variation de la valeur de votre propriété sur les quatre années du rôle. Son objectif était de limiter une augmentation de l'évaluation de votre propriété qui aurait entraîné une fluctuation trop importante de votre compte de taxes. Cette année, la valeur totale de votre propriété inscrite au rôle 2007-2010 sert de base d'imposition. Voici l'exemple d'une maison évaluée à 200 000 \$ en 2006 dont la valeur augmente de 40 000 \$ au rôle 2007-2010 :



Valeur 2007  
**210 000 \$**

(1/4 de la variation)



Valeur 2008  
**220 000 \$**

(1/2 de la variation)



Valeur 2009  
**230 000 \$**

(3/4 de la variation)



Valeur 2010  
**240 000 \$**

(Valeur au rôle)

## DES QUESTIONS?

Pour joindre la Ville de Montréal

### COMPOSEZ 311

Informations, services et plaintes, 365 jours par année  
De 8 h 30 à 20 h 30, du lundi au vendredi  
De 9 h à 17 h, les samedis, dimanches et jours fériés

Pour joindre la Ville de l'extérieur de l'île de Montréal :  
514 872-0311



Information - Services

If you wish to obtain your next municipal tax accounts and related documents in English (individuals only), please call 311 from Montréal or 514-872-0311 from outside of Montréal. You may also fill out the detachable coupon on the back of the return envelope and send it with your payment. In the meantime, English municipal tax forms, schedules and other material are available on the Web site.

[ville.montreal.qc.ca](http://ville.montreal.qc.ca)

2010 Vos taxes

# Immeubles toutes catégories

## VOTRE COMPTE DE TAXES EN QUELQUES MOTS

Votre compte de taxes comporte deux niveaux de taxation :

- les taxes municipales ;
- les taxes d'arrondissement.

### Taxes municipales

Ces taxes sont destinées au financement des dépenses locales et à la contribution que la Ville doit verser pour les dépenses de l'agglomération.

### Taxes d'arrondissement

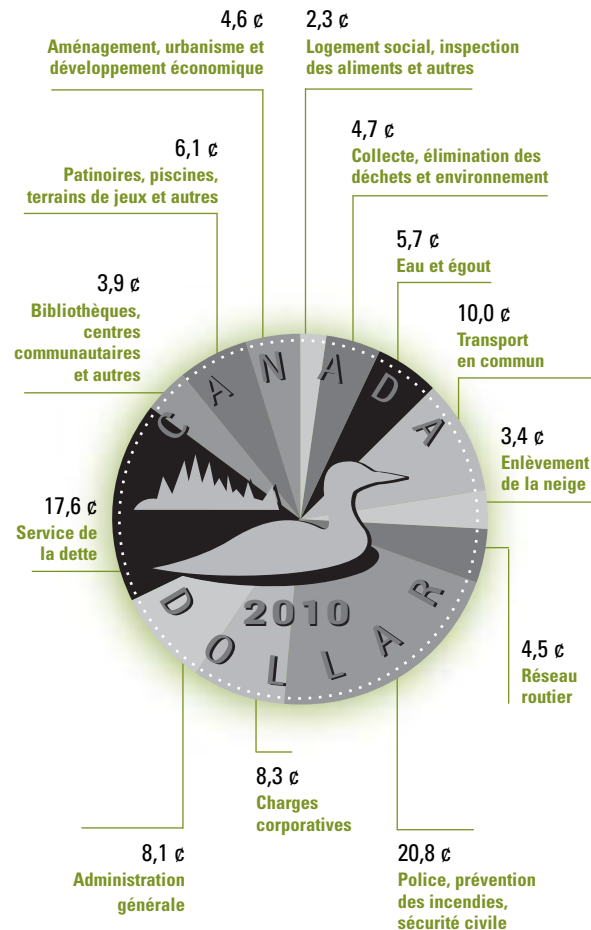
Les arrondissements imposent une taxe d'investissements qui leur permet de financer les emprunts contractés pour des projets réalisés sur leur territoire. Cette taxe ne représente pas une charge fiscale additionnelle.

Auparavant, le remboursement de ces emprunts était pris en compte dans le calcul de la taxe foncière municipale, laquelle a depuis été diminuée de façon à tenir compte de la taxe d'investissement des arrondissements.

Les arrondissements peuvent également imposer une taxe relative aux services. Cette année, sept arrondissements prélèvent cette taxe : Anjou, Lachine, LaSalle, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Léonard et Verdun.

## TOUTES VOS TAXES COMPTENT

**Chaque dollar de votre compte de taxes contribue à votre qualité de vie.**



## LA CONTRIBUTION SPÉCIALE

### Le Fonds de l'eau

Prélevée depuis 2004 pour améliorer le service de l'eau, la contribution au Fonds de l'eau est calculée en faisant appel à deux taux distincts selon que l'immeuble est résidentiel ou non résidentiel.